

NDS

LES NOUVELLES DE SUD

Printemps 2013

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 150

Vie des commissions

BUDGET EUROPÉEN 2014-2020 : QUEL AVENIR POUR L'AIDE EUROPÉENNE ?

Depuis plus d'un an, la commission Europe de Coordination SUD concentre son plaidoyer sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne. Retour sur une des étapes clés de ces négociations, sur les échéances à venir et le rôle que continuera à jouer la commission Europe sur ces questions.

Bruno RIVALAN,

Avocats pour la Santé dans le Monde et membre de la commission Europe de Coordination SUD

Le Cadre financier Pluriannuel. Derrière cette terminologie bruxelloise se cache la construction du budget communautaire pour 2014-2020. Processus long, complexe et souvent opaque, il traite des montants pour chaque politique. L'accord final doit être trouvé avant fin 2013 et traduire les ambitions de l'UE pour les 7 prochaines années.

Ce fameux CFP englobe l'avenir de l'aide européenne. Considérées comme les plus efficaces et transparentes au monde, l'aide humanitaire et l'aide au

développement de l'UE s'emploient à promouvoir la paix et la stabilité. Ces trois dernières années, l'UE a permis à plus de 50 millions de personnes dans plus de 50 pays de ne plus souffrir de la faim. En six ans, plus de 9 millions d'enfants ont été scolarisés et plus de 31 millions de personnes ont eu accès à l'eau potable. Les 7 et 8 février derniers, les chefs d'États de l'UE ont trouvé un accord sur le budget sans lui faire subir de coupes sèches. Le titre 4 « Action extérieure » bénéficie d'une légère augmentation soit 58,7 milliards contre 58,3 milliards. Le Fond Européen

“ Les chefs d'États de l'UE ont trouvé un accord sur le budget sans lui faire subir de coupes sèches. ”

de Développement est un recul sur les ambitions de la Commission qui visait une augmentation de 15%. À titre de comparaison, le budget de l'administration sera plus important. Les négociations entre les institutions de

l'UE ne font que commencer. Le Parlement doit approuver la proposition du Conseil. Il insistera pour maintenir l'augmentation proposée par la Commission. À travers un plaidoyer auprès du gouvernement et des eurodéputés, la commission Europe a défendu une aide suffisamment financée et convenablement programmée. La participation d'Avocats pour la Santé dans le Monde et du délégué Europe, Philippe Jashan, au sein de Concord, la plateforme européenne des ONG, permet d'assurer que les priorités de Coordination SUD soient portées lors des futures négociations. ■



Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
Fax : 01 44 72 93 73
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Jean-Louis Viélajus
Rédacteur en chef : Daniel Verger - Coordinatrice : Stéphanie Dubois de Prisque
Imprimeur : Gécy - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : duboisdeprisque@coordinationsud.org

À LIRE

Le bilan évaluatif de la politique française de coopération au développement entre 1998 et 2010 commandé par les Ministères des affaires étrangères et de l'économie et des finances est sorti en ce début 2013. La synthèse rendue publique est disponible parmi les documents ressources sur le site de Coordination SUD.

Daniel VERGER,
directeur exécutif
de Coordination SUD.

Construire
le dialogue

Ce numéro de Nouvelles de SUD donne une large place aux Assises du développement et de la solidarité internationale, exercice de concertation mené par le Ministère du développement.

La grande mobilisation des différents acteurs invités à participer a montré une soif de contribuer à une co-construction des politiques publiques. La démocratie participative se nourrit de telles opportunités.

Ces Assises doivent être un point de départ pour poursuivre un dialogue renforcé entre les divers acteurs impliqués dans la solidarité internationale : gouvernement, parlementaires, collectivités territoriales, entreprises, instituts de recherche, syndicats, fondations, et bien sûr ONG. Deux rendez-vous essentiels se profilent en 2013, comme fruits des Assises.

Tout d'abord, il s'agit du projet de loi d'orientation et de programmation sur la politique française de développement et de solidarité internationale, qui devrait être déposé au Parlement pour discussion durant l'automne 2013. Ce texte législatif sera très important et renforcera la légitimité de la politique de développement et de solidarité internationale. Il fixera les grandes orientations suivies par la France en la matière. Ce temps d'appropriation démocratique doit se vivre en dialogue avec la société civile.

En second lieu, l'annonce par le président de la République de la création d'un Conseil national du développement et de la solidarité internationale répond à une demande essentielle de Coordination SUD et offre l'espace pour une concertation renforcée entre la société civile et l'État. Mais tout reste à construire (à co-construire) pour que ce Conseil ne soit pas une coquille vide. C'est là un bel enjeu pour 2013. ■

& ASSISES DU DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le candidat François Hollande l'avait promis : il organiserait des Assises de la solidarité internationale lors de la première année de son mandat. Chose promise, chose faite : sous la dénomination finale des Assises du développement et de la solidarité internationale, présidées par Pascal Canfin, elles se sont tenues du 5 novembre au 1^{er} mars.

Bénédicte HERMELIN,

directrice du Gret, vice-présidente de Coordination SUD et chef de file du chantier 4

Au total, 19 tables-rondes réparties en 5 chantiers : vision du développement post 2015, transparence et efficacité de l'aide, cohérence des politiques publiques avec le développement, renforcement du partenariat avec les acteurs non gouvernementaux, innovations et recherche pour le développement. Parmi les 600 participants (issus de syndicats, collectivités, instituts de recherche, entreprises, parlementaires, fondations, associations, OSIM), Coordination SUD et ses membres ont été particulièrement actifs en débattant et postant près de 70 contributions sur le site des Assises.

Si tous les comptes rendus des tables-rondes ne sont pas encore publiés à l'heure où sont écrites ces lignes, on retiendra quand même des discussions la nécessité d'une approche par les droits, de la lutte contre les inégalités au premier rang desquelles les inégalités

femmes-hommes, de dépasser les clivages Nord-Sud, de mettre en place des régulations internationales, de mettre en avant la question de la durabilité, d'impliquer la société civile et l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales, de suivre la cohérence des politiques publiques avec le développement, d'avoir une approche holistique de la solidarité internationale. Les travaux ont été inégaux selon les chantiers : certains sujets, plus concrets, comme celui du renforcement du partenariat, ou plus inédits, comme l'innovation, ont permis d'aboutir à des propositions construites ou novatrices (voir encadrés). D'autres ont laissé les partici-

pants sur leur faim, parce que plus globaux et ne permettant pas d'avancer.

En vue de la séance finale, Coordination SUD a élaboré des positions autour de trois points majeurs. La nécessité, pour le post 2015, de prendre en compte les inégalités, la finitude des ressources, et l'approche par les droits : pour cela, elle demande à la France de contribuer à la construction d'un consensus pour le développement en faveur d'une transition écologique et sociale, qui intègre la prévention et la gestion des crises, dans une perspective de développement. Coordination SUD a réitéré sa demande de l'adoption d'une loi d'orientation et de programmation de la politique de développement et de solidarité internationale. Elle permettra de renforcer la légitimité démocratique de cette politique, de fixer une programmation budgétaire cohérente avec les engagements de la France et de favoriser transparence et cohérence des politiques. Enfin, Coordination SUD a demandé la mise en place d'un espace de concertation perma-

ment, pluri-acteurs et non sectoriel, qui couvre l'ensemble du champ de la solidarité internationale. Les rencontres avec les pouvoirs publics ou des parlementaires pour porter ces

propositions ont été autant d'occasion pour rappeler aussi que le doublement annoncé de l'APD française transitant par les ONG ne doit pas être limité au budget initiatives ONG géré par l'AFD, mais que le Fonds d'urgence humanitaire et les crédits pour le volontariat doivent également en bénéficier. De même, Coordination SUD a réitéré sa demande de la non-remise en cause de la déduction fiscale pour les dons aux associations et fondations et son refus de toute procédure d'agrément, et a plaidé pour que les représentants de la société civile du Sud puissent obtenir leur visa pour participer à des activités conjointes en France. Le discours de clôture de François Hollande,

très attendu, a répondu positivement à certaines de ces attentes : promotion de l'égalité femmes – hommes, préservation de l'environnement, annonce de la mise en chantier de la loi pour une adoption prévue début 2014, assouplissement pour l'obtention des visas, création d'un Conseil national du développement et de la solidarité internationale. Le Président a aussi, sans surprise malheureusement, annoncé que l'APD française ne reprendrait une tendance à la hausse vers les 0,7% que lorsque la France retrouverait une croissance positive. Autre façon de dire que cet objectif ne sera pas atteint dans un horizon rapproché. François Hollande a aussi déçu. Il a limité la préservation de l'environnement à l'accès aux énergies renouvelables. Il a affiché la sécurité comme un objectif de la politique au développement, avec un risque fort d'amalgame entre intervention armée, action humanitaire et développement. Il n'a pas abordé la question pourtant centrale des droits humains ou de la lutte contre les inégalités. Il restera aux ONG à continuer à contribuer aux débats, dans le cadre du futur Conseil, dans la préparation de la loi, pour que les droits et les questions sociales ne soient pas les grands oubliés de la politique de solidarité internationale de la France. Ce qui serait incompréhensible aux yeux des sociétés civiles, française et des autres pays, pour qui la France reste le pays des droits de l'Homme. ■

“ Le doublement annoncé de l'APD française transitant par les ONG ne doit pas être limité au budget initiatives ONG géré par l'AFD, (...) le Fonds d'urgence humanitaire et les crédits pour le volontariat doivent également en bénéficier. ”

PLUS DE 600
PARTICIPANTS
250
CONTRIBUTIONS
ÉCRITES
19 TABLES
RONDES

À FAIRE

FORMATION « INTRODUCTION AUX INITIATIVES QUALITÉ » Les 20 et 21 juin Coordination SUD organise une formation à destination des salariés d'ONG impliqués dans des démarches qualité. Ils pourront comprendre la manière dont la qualité est conçue pour des actions de solidarité internationale, prendre connaissance des principales initiatives utilisées dans le secteur et savoir comment elles se complètent.

À LIRE

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DES PARTIES DES NATIONS UNIES SUR LE CLIMAT. Ce rapport, publié en mars dernier, analyse les résultats de la Conférence de Durban du point de vue des questions de développement et s'intéresse à l'ambition des pays en matière de lutte contre le changement climatique. Il est disponible sur le site de Coordination SUD et au pôle Vie associative et communication du secrétariat.

DEVELOPPEMENT ITÉ INTERNATIONALE

Robert TOUBON,

Équilibre et populations, membre de la commission
Genre de Coordination SUD

Quand vous travaillez au sein d'une ONG de plaidoyer et qu'on vous passe sous le nez la possibilité de participer à quatre mois de concertation destinées à « guider le gouvernement dans son objectif de rénovation de la politique française de développement », et dans l'immédiat à « enrichir la position de la France sur l'agenda post-2015 » que pouvez-vous faire, si ce n'est vous précipiter comme un mort-de-faim sur les cinq chantiers et les quinze réunions proposés ? Naturellement, les yeux étant toujours plus gros que le ventre, le signataire de ces lignes ne peut que constater qu'en réalité il n'a pu fréquenter que moins de la moitié des dix-neuf réunions finalement tenues, en plus de quelques messages et d'une contribution écrite. Arrivé au terme du processus, le sentiment qui domine le participant individuel

que j'ai été (il paraît que nous avons été plus de 600) n'est pourtant pas celui de l'échec. Et d'abord parce que j'ai pu faire exister le thème dont j'étais porteur, l'approche « genre » comme condition nécessaire de la réussite des politiques. S'agissant en effet de revenir aux fondamentaux du développement durable, avec ses trois piliers (économie, social, environnement) interagissant de façon vertueuse, comment optimiser cette marche en avant autrement que sur deux pieds (le féminin et le masculin) se mouvant à égalité ? Cette position a d'ailleurs été plutôt bien reçue (« Bon sang, mais c'est bien sûr ! ») même s'il a fallu, en au moins une occasion, s'emporter contre une résurgence de relativisme culturel qui voudrait faire des droits, et d'abord ceux des femmes, une « affaire de blancs ». Je ne peux m'empêcher de penser, peut-être avec un brin de prétention, que personne n'aurait, à défaut de mes interventions répétitives, enfoncé avec autant de conviction le clou du genre. Il était essentiel de le faire pour « encourager » les décideurs français l'année même où ils doivent renouveler et renforcer leur stratégie « genre et développement ».

Au total, s'il fallait ne retenir qu'une seule autre impression des Assises, ce serait la présence active du début à la fin de l'ensemble des acteurs : des ONG aux chercheurs en passant par les syndicats, les entreprises, les fondations, les collectivités locales et les parlementaires (nationaux et européens). Cela témoigne de la demande (de l'exigence ?) de la société civile en matière de concertation, et donc d'espaces organisés pour cela. Alors bien sûr, la question des moyens n'a pas été discutée, mais qui ne savait pas que nous étions justement là pour réfléchir à toujours plus d'efficacité dans un environnement de ressources « contraint », comme on dit en langue de bois ? Dans ce contexte, comment ne pas souligner la pertinence de la démarche de Coordination SUD, insistant toujours plus sur l'approche par les droits des politiques de développement, faisant de la lutte contre les inégalités, au-delà de la justice, la condition première de la réussite de toute démarche vers le développement durable ? En commençant, bien sûr, par la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. CQFD ■

SOMMET UE-CEALC

Des représentants des sociétés civiles d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé pour la première fois au Sommet UE-CEALC, les 26 et 27 janvier derniers à Santiago du Chili. MESA de Articulación, la coalition de associations nationales d'ONG et de réseaux régionaux de l'Amérique Latine et Caraïbes et CONCORD, la Confédération européenne d'ONG, ont présenté aux responsables politiques leurs propositions formulées lors du VIème Forum Euro-Latino-Américain et des Caraïbes de la société civile. Leurs recommandations tournent autour de quatre axes : le développement d'une nouvelle architecture financière mondiale qui protège les droits; des modèles d'investissements cohérents avec des objectifs de développement durable; le renforcement et la démocratisation du dialogue bi-régional et l'examen de la coopération au développement devant assurer stabilité, prévisibilité et réciprocité. Plus d'information sur le site du Forum International des Plateformes nationales d'ONG : ong-ngo.org

CHANTIER 3 - Cohérence des politiques pour le développement

Sarah Fayolle, chargée d'études et de coordination au CCFD-Terre Solidaire

Ce chantier a permis de revenir sur la mise en cohérence des politiques publiques pour le développement : lutte contre l'évasion fiscale, encadrement des activités des multinationales, révision des modalités de négociation des accords de partenariats économiques, suppression d'objectif contraignant de production et consommation d'agrocarburants industriels, ambition en matière de lutte contre le changement climatique, contribution aux enjeux de santé publique mondiale, etc. La question de la cohérence interne de notre politique de développement et de l'exemplarité des projets/acteurs financés dans ce cadre, en termes de responsabilité sociale, sociétale,

environnementale et fiscale, a également été abordée.

De manière transversale, les membres de Coordination SUD ont souligné l'importance :

- d'aller au-delà de l'approche de conciliation entre les objectifs de développement et les objectifs des autres politiques et privilégier une approche basée sur le respect des droits humains ;
- de doter la France d'un dispositif institutionnel structuré pour la mise en œuvre et le suivi de la cohérence de ses politiques (système de recours, systématisation des études d'impact, participation de la société civile et du Parlement).

CHANTIER 5 - Zoom sur les innovations pour le développement

Nathalie Dupont, responsable plaidoyer de Coordination SUD

Sur l'ensemble des chantiers des Assises, l'un s'est un peu démarqué des autres : celui sur « innovations ». Derrière ce titre un peu sibyllin c'est une réflexion très ancrée dans la réalité de nouvelles approches qui a été partagée entre les participants, autour de trois grands sujets. Comment co-construire et se coordonner entre acteurs de la recherche et du développement ? Économie sociale et solidaire/entrepreneuriat social : quels sont les facteurs de succès de ces collaborations hybrides et quel rôle peut y jouer la puissance publique ? Ou encore la question des énergies

renouvelables, des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Autant de sujets qui ont permis de parler des problématiques de diffusion d'idées, de changement d'échelles, de combinaison d'approches sociales et économiques. La question de l'innovation méthodologique et institutionnelle, la pérennisation économique des projets, l'importance du financement public pour l'expérimentation et la viabilité dans le temps, ont été les éléments clés des interventions des membres de Coordination SUD et ont remporté une certaine adhésion des participants.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE COORDINATION SUD

L'Assemblée générale extraordinaire, en février dernier, a conduit à des modifications statutaires majeures, près de 20 ans après la création de Coordination SUD. 113 membres (sur les 125 que compte la plateforme, hors collectifs) étaient présents ou représentés, témoignant du vif intérêt pour les questions stratégiques liées à sa gouvernance. Après plusieurs heures de débats, une réforme des modalités d'élection du CA, désormais élu par l'AG et plus ouvert aux organisations membres, a été adoptée à plus de 87% des voix. La révision permettra également de considérer les 6 collectifs membres comme des membres actifs à part entière ; désormais, ils choisiront chacun un représentant au CA, ratifié par l'AG. Enfin, elle a permis d'ouvrir le statut de membre associé à des organisations autres qu'associatives. Dossier à suivre sur l'extranet de Coordination SUD.

À SUIVRE

LE FORUM SOCIAL MONDIAL 2013 SE DÉROULERA À TUNIS DU 26 AU 30 MARS 2013. Coordination SUD co-organisera sur place avec le FIP (Forum International des Plateformes) deux ateliers : l'un sur les collectifs d'ONG et l'autre sur l'environnement favorable des OSC (organisations de la société civile). Deux des collectifs de Coordination SUD seront également présents : le Crid, qui co-organisera un atelier sur la transition énergétique, et le Forim, avec un atelier sur les migrations internationales et le développement.



ALGHASSIMOU DIALLO, CHARGÉ DE PROGRAMME AU SEIN DE L'ONG AMEDD*

Grâce à leur rôle majeur dans le processus démocratique, le Mali a longtemps été considéré comme le pays des sociétés civiles. Vitrine citoyenne de l'Afrique et structuration modèle pour leurs homologues africaines, on y dénombrait en 2009 plus de 4500 OSC (organisations de la société civile). Pour autant, le pays connaît depuis mars 2012 sa plus grave crise politique. Quels rôles jouent les OSC dans cette situation ?

Origine des OSC au Mali

La notoriété des OSC est un acquis dans le pays. En effet, la société civile s'est longtemps opposée au régime de Moussa Traoré, dont elle a précipité la chute. Elle a permis de combler l'absence de services publics fondamentaux dans les domaines de santé et d'éducation. Elle a accompagné l'essor de la démocratie avec l'élection d'ATT (Amadou Toumani Touré) en 2002. Depuis cette

période, l'ensemble des textes de lois et politiques publiques reconnaissent la société civile comme partie prenante de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies de développement. Les OSC assurent l'accompagnement des associations et des collectivités locales, et offrent un grand nombre d'emplois aux jeunes. Elles ont une structuration remarquable, composée d'organisations de base, d'acteurs formalisés travaillant auprès des communautés, de structures faitières et d'espaces de concertation reconnus.

Les OSC dans le contexte de la crise

Depuis le début de la crise les OSC ont observé une certaine prudence, voire le silence. En dehors d'une seule tentative de médiation entamée par le Conseil national des OSC entre la classe politique et l'armée, au lendemain du renversement du régime d'ATT le 22 mars 2012, la société civile est plutôt en retrait dans le processus de pacification. Cette situation pourrait s'expliquer par une raison fondamentale : la légitimité des OSC et plus

spécifiquement des ONG locales repose sur leur rôle de captation et de réinvestissement de financements importants provenant de bailleurs internationaux, au profit de collectivités et de communautés de base. La suppression de l'aide publique au développement, suite au coup d'État, les a mises en difficulté. Confronté à la baisse des ressources, la majorité des ONG se retrouve avec peu de moyens d'actions et donc de communication voire de représentation sur le terrain. C'est peut-être là une certaine différence avec les collectivités locales. Celles-ci réussissent à maintenir des services pour les populations même au cœur de la crise. Elles ont notamment pu le faire au nord, et ce, quels que soient leurs moyens. Certaines analyses s'interrogent aussi sur un possible écart entre la base des communautés et le haut des collectifs d'OSC, à l'image de ce qui existe entre le peuple et les élites de façon générale.

Un des défis aujourd'hui pour les acteurs internationaux est donc de savoir comment les aider à reconstruire un consensus, une parole collective, des ponts avec les collectivités locales et à répondre au plus près des besoins et aspirations des populations. Cela pose aussi la question fondamentale de l'accompagnement dans la durée des OSC d'un pays. ■

Plus d'information : www.amedd mali.org

* Association Malienne d'Eveil au Développement Durable

3 questions à

Damien Hazard,
directeur exécutif de l'association
brésilienne des ONG (ABONG)

Pourquoi le prochain Forum Social Mondial aura-t-il lieu en Tunisie ?

Depuis 2011, l'Afrique du Nord a été choisie par le Conseil international pour renforcer les relations du Forum Social Mondial (FSM) avec les nouveaux acteurs s'opposant à l'ordre établi par le capitalisme mondial. La dynamique du monde arabe, initiée par la révolution tunisienne à la fin de l'année 2010, était particulièrement significative. La situation a priori plus calme en Tunisie, comparée à l'Égypte, l'effervescence de sa société civile et l'appui d'autorités gouvernementales ont pesé dans le choix de ce pays. Il est vrai que les élections n'ont pas répondu aux attentes de la population tunisienne, et confèrent au processus révolutionnaire un caractère inachevé, comme le révèlent les événements récents. Elles ont débouché sur le renforcement du droit de libre expression, dont le FSM pourra tirer bénéfice.

Quels sont les principaux enjeux ?

Dans le domaine de la mobilisation politique, il s'agit de renforcer la solidarité internationale autour des actions de la société civile dans les régions du Maghreb et du Mashreq, à l'exemple des diverses révolutions nationales, des luttes des populations palestiniennes, sahraoui et de façon générale des peuples traditionnels. Il s'agit encore de donner suite aux critiques du modèle de développement néolibéral en proposant des politiques alternatives, basées sur la défense des biens communs et la promotion des droits humains et environnementaux, dans la lignée des mobilisations du Sommet des Peuples, réalisé en juin dernier à Rio de Janeiro durant Rio+20.

Quel sera l'avenir du FSM ?

Douze ans après sa création, reviennent avec force les questions liées à la nature du plus grand rassemblement de la société civile planétaire (espace ou mouvement ?), à ses capacités de mobilisation et d'impact politique et social, mais aussi à sa faculté de réinventer la façon de faire de la politique, en accord avec les principes de démocratie, d'horizontalité et de transparence. ■

Tribune MAINTENIR LA DÉFISCALISATION POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Jean-Louis VIELAJUS,
président de Coordination SUD

Dans un contexte national de réduction des dépenses, le dialogue associations/État sur la fiscalité associative connaît quelques aléas. Coordination SUD a suspendu sa participation au groupe de travail créé à la demande du Ministère de l'économie et des finances et s'oppose à l'instauration d'un agrément spécifique aux associations de solidarité internationale.

Selon les sondages, nos concitoyens plébiscitent l'action d'urgence et de développement des associations de solidarité internationale. Les dons sont indispensables pour la réalisation de leurs missions. Pourtant, le Ministère de l'économie et des finances envisage aujourd'hui de prendre une mesure restrictive d'agrément préalable qui aura pour effet de réduire ces dons.

Non à une procédure d'agrément spécifique aux ONG

Coordination SUD reste fermement opposée au principe d'instauration d'une procédure d'agrément pour les organismes

œuvrant à l'étranger et faisant appel à la générosité du public. Il n'est pas concevable que des règles différentes s'appliquent pour la solidarité, que ce soit en France ou à l'international. Les ONG sont déjà soumises à de nombreux contrôles. Leurs projets cofinancés par des fonds publics sont soumis à des audits des bailleurs et elles organisent régulièrement des évaluations externes et indépendantes. Au total, le secteur de la solidarité internationale est un des secteurs de l'activité socio-économique les plus contrôlés. Alors pourquoi devrait-il soudain obtenir un agrément préalable du gouvernement ? Nous ne voyons pas à quelle nécessité cela répond.

La fin des reçus fiscaux annoncerait la mort assurée du secteur

Les associations de solidarité internationale reçoivent de plus en plus de réponses négatives à leur demande de rescrits, fondées sur une interprétation très limitative des textes en vigueur. Certaines ONG ont même dû mettre la clé sous la porte faute d'avoir eu l'autorisation d'émettre des reçus fiscaux pour leurs donateurs. Pourtant la réduction d'impôt au titre des dons participe de la politique sociale de l'État : la fiscalité des dons n'est pas assimilable à une niche fiscale. Le don ne profite pas à celui qui donne et ce n'est

« Supprimer la mesure de défiscalisation mettrait en danger l'action reconnue des associations de solidarité internationale »

pas un investissement qui rapporte de l'argent. Le 1^{er} mars, dans son discours de clôture des Assises du développement et de la solidarité internationale, le président François Hollande a tenu ses promesses de campagne sur l'encadrement de la politique française de développement. Il a reconnu le rôle des associations de solidarité internationale et insisté sur leurs capacités de mobilisation en France. En toute logique et bien qu'il ne se soit pas exprimé sur ce sujet, il ne peut arbitrer qu'en faveur du maintien de la défiscalisation des dons pour la solidarité internationale.

L'unicité de l'intérêt général

Dans le cadre du groupe de travail animé par le Conseil d'État, les collectifs d'associations et de fondations (France Générosités, Coordination SUD, Admical, Centre Français des Fonds et Fondations, Fondation de France, CPCA, UNIOPPS) ont pu rappeler, à de nombreuses reprises, lors des réunions menées d'avril 2012 à février 2013, l'importance de la préservation de l'intérêt général dans son unicité. Il ne doit pas être partitionné en thématiques ou en zones géographiques, selon que les actions soient réalisées en France ou à l'étranger, ce qui ne serait pas conforme à la réglementation européenne qui cherche à ouvrir les possibilités de dons au-delà des frontières de chaque État. ■

RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG